

Demande de réservation

1 NOM ET PRÉNOM

2 ADRESSE COMPLÈTE

3 TÉLÉPHONE

4 CELLULAIRE

5 COURRIEL

6 DÉSIREZ-VOUS RECEVOIR LE PERMIS PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉCOPIEUR?

Courriel

Télécopieur (numéro de télécopieur) :

7 HORAIRE DE DISPONIBILITÉ

Permis disponible pour les groupes : pour 9 semaines, 90 minutes par semaine. Un tirage au sort sera effectué afin d'attribuer les permis selon les demandes et d'offrir une chance égale à tous d'obtenir un des trois choix de plages horaires désirées. Des frais sont applicables. Vérifier le tarif sur le site Web de l'arrondissement.

Attention : vous devez remplir en entier les trois choix suivants pour que votre demande soit retenue.

Période 1

Période 2

Référez-vous à notre [site internet](#) pour connaître les dates liées à chaque période.

CHOIX 1

Journée

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

Père-Marquette (non éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

Joseph-Paré (non éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

Jean-Duceppe (éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

21 h 00 à 22 h 30

CHOIX 2

Journée

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

Père-Marquette (non éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

Joseph-Paré (non éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

Jean-Duceppe (éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

21 h 00 à 22 h 30

CHOIX 3

Journée

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

Père-Marquette (non éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

Joseph-Paré (non éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

Jean-Duceppe (éclairé)

12 h 00 à 13 h 30

13 h 30 à 15 h 00

15 h 00 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h 00

18 h 00 à 19 h 30

19 h 30 à 21 h 00

21 h 00 à 22 h 30

8 PARTICIPANTS (minimum de 6 et résidants de Montréal)

	Nom et prénom	Adresse complète	Téléphone
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

9 COMMENTAIRES

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie vous remercie de disposer vos déchets dans les poubelles et dans les bacs de recyclage situés dans les parcs.

NOTE IMPORTANTE AU DEMANDEUR

Faites parvenir ce formulaire et une preuve de résidence à : reservationrpp@ville.montreal.qc.ca

ENVOYER